



**HAL**  
open science

## Revue des débats sur la Multifonctionnalité de l'Agriculture

Archimède Mbogning Genang

► **To cite this version:**

Archimède Mbogning Genang. Revue des débats sur la Multifonctionnalité de l'Agriculture. Journées Scientifiques de la Dschang School of Economics and Management , Jul 2017, Dschang, Cameroun. hal-01653106

**HAL Id: hal-01653106**

**<https://hal.science/hal-01653106v1>**

Submitted on 1 Dec 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Revue des débats sur la Multifonctionnalité de l'Agriculture

*Archimède MBOGNING GENANG*

*Doctorant –Université de Dschang (Cameroun)*

E-mail : [mbogning2013@yahoo.fr](mailto:mbogning2013@yahoo.fr)

Document Présenté aux Journées Scientifiques de la  
Dschang School of Economics and Management

Dschang, 13-14 juillet 2017

## Résumé

Née d'une accentuation de la prise en compte des aspects environnementaux dans les processus de production et d'une mutation des attentes de la société, la reconnaissance du caractère multifonctionnel de l'agriculture est l'une des thématiques qui a le plus retenu l'attention des scientifiques et du politique. En effet, la Multifonctionnalité de l'agriculture a été inscrite à l'ordre du jour de nombreuses conférences nationales et internationales. Elle a été l'objet de nombreux débats qui opposaient des institutions internationales, des pays au sein de ces institutions mais aussi des auteurs, dans bien de domaines de la recherche. Cependant, ces débats sont présents dans de nombreux documents mais le plus souvent de façon disparate. En effet, il est rare de trouver une contribution qui s'intéresse à plus d'un débat en rapport avec cette notion de multifonctionnalité de l'agriculture. Nous proposons alors dans cette communication, de passer en revue l'ensemble des débats sur la multifonctionnalité et d'en retenir les principaux. Trois débats sont alors identifiés et concerne en général l'approche d'analyse, les politiques de soutien à la multifonctionnalité et la synonymie avec la notion de durabilité.

**Mots-clés :** Multifonctionnalité, fonctions, services environnementaux, développement durable.

La notion de « Multifonctionnalité de l'Agriculture (MFA) » est un concept qui suscite beaucoup d'intérêt au sein de la communauté scientifique, en raison de son caractère à la fois simpliste et ambigu. En effet, plusieurs recherches et de nombreux débats ont été mené autour de cette notion. Nos investigations nous ont permis de recenser trois principaux débats autour de ce concept de multifonctionnalité de l'agriculture que nous présenterons par la suite. Mais avant, il importe pour nous de retracer l'historique de cette notion en remontant jusqu'à sa genèse.

Même si de nombreux auteurs s'accordent à dire que la MFA fait référence à ses multiples fonctions regroupées généralement en trois dimensions : économique, sociale et environnementale, il n'existe malheureusement pas jusqu'à ce jour, une définition précise de ce concept, qui fasse l'unanimité (OCDE, 2001 ; Mundler, 2002 ; Delorme, 2003). En revanche, l'on est à mesure de situer de façon très précise les origines de ce concept de MFA qui, selon la littérature remonterait aux années 1968, avec la création du Club de Rome (Elfkah et al., 2012). C'est une organisation internationale qui étudie des problématiques d'ordre politique, sociale, environnementale etc. d'envergure mondiale.

En 1972 dans le rapport « *The limits to Growth* » qu'il publiait, le Club de Rome abordait la problématique des limites écologiques à la croissance économique et démographique. Il effectuait une simulation mathématique mettant en corrélation la croissance économique et l'évolution démographique avec l'exploitation des ressources naturelles, pour une projection en 2100. Les résultats auxquels il abouti est pour le moins effrayant. En effet, il est démontré que si la tendance observée en matière de croissance démographique et d'accélération du processus d'industrialisation est maintenu, la limite écologique serait atteinte en 2100 (Elfkah et al., 2012).

En 1984, l'Assemblée Générale des nations Unies par le biais de la Commission Mondiale de l'Environnement et du Développement (CMED) ou Commission Brundtland, recommandait à la communauté internationale des moyens pour préserver l'environnement. Mais il faudra attendre jusqu'à 1987 pour que le CMED élabore un programme global d'action résumé dans le rapport « *Notre avenir à tous* ». Dans ce dernier, se popularise l'usage de l'expression « Développement Durable » et se clarifie sa définition.

Ce n'est qu'en 1992 que le concept de multifonctionnalité va explicitement voir le jour, lors du sommet de la terre tenu à Rio de Janeiro. A l'issue de ce sommet, deux importants textes vont naître : la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et l'Agenda 21 sur lequel reposent aujourd'hui de nombreuses initiatives en faveur du développement durable. C'est précisément dans cet Agenda 21, en son chapitre 14 dédié à la promotion d'un

développement agricole et rural durable, que va être reconnu explicitement pour la première fois le caractère multifonctionnel de l'agriculture (Delorme, 2003). Il ne s'agit plus seulement de résumer l'activité agricole à la seule fonction productive et/ou économique, mais de l'élargir à d'autres fonctions notamment celles qui rendent des services non marchands à la société dans son ensemble (Bonnal et al., 2000). En effet, en plus de la production de produits de base (produits agricoles alimentaire ou non), l'agriculture génère également et simultanément d'autres produits marchand ou non-marchand qui sont liés d'où son caractère intrinsèque multifonctionnel reconnu (Delorme, 2003). Mais seulement le concept de multifonctionnalité ne prendra véritablement corps qu'à travers sa traduction en objectif de politique agricole des pays.

Cette revue historique de l'évolution du concept de MFA, présente un double intérêt. Premièrement elle retrace le contexte dans lequel la notion est née et a évolué pour nous faciliter par la suite une meilleure compréhension du concept. Deuxièmement elle introduit déjà les ambiguïtés liées au concept et qui constituera le socle des débats menés sur le sujet, au sein des instances internationales et de la communauté scientifique.

L'objectif de cette revue de littérature, étant de faire un état de lieu et une analyse critique des principaux débats qui animent les recherches sur la multifonctionnalité de l'agriculture (MFA), nous situerons par la même occasion notre recherche, dans ceux-ci. Sa structure est donnée ainsi qu'il suit : tout d'abord, nous présentons le débat relatif à la définition ou à l'approche d'analyse de la MFA (1), ensuite nous exposons le débat relatif à l'usage du concept de MFA comme moyen de légitimer les aides accordées au secteur agricole dans le cadre du commerce international (2), et enfin nous présentons le débat sur la MFA relatif à son lien (similarité, différence, causalité) avec la notion de durabilité (3).

## **1. Débat sur la définition ou l'approche d'analyse de la MFA**

L'absence d'une définition claire et universelle du concept de multifonctionnalité, tient principalement au fait qu'il est appréhendé différemment par les pays, rendant ainsi très difficile la définition d'une politique agricole au niveau international (OCDE, 2001). En effet, cette notion de multifonctionnalité a fait l'objet de nombreuses recherches contribuant à alimenter le débat sur cette notion. Un des débats les plus importants est celui relatif à l'approche d'analyse de celle-ci.

Dans ce sens, les études menées par les organisations internationales telles que l'OCDE, l'OMC et la FAO qui se sont saisies du concept de MFA, sont les plus significatives (Bonnal

et al., 2012). En effet, la multifonctionnalité de l'agriculture a été au début des années 2000 un thème chaud au sein de ces organisations internationales (Deve, 2008). Ces trois institutions internationales ont des acceptions divergentes de la notion et dont les principes d'action reposent sur des principes philosophiques et moraux distinct (Bonnal et al., 2012). Le libéralisme pour l'OMC, l'utilitarisme dans le cas de l'OCDE, et l'éthique de développement durable en ce qui concerne la FAO. Bien sûr cette diversité de sens donnés à la multifonctionnalité ne reflète rien d'autre qu'un fractionnement et une dispersion des communautés épistémiques qui, dans le monde de la science, en constituent le lieu de construction (Caron et Le Coty, 2006).

Globalement, le débat concernant la définition ou l'analyse de la multifonctionnalité s'articule au tour de deux approches qui s'oppose. En effet, à travers son Comité de l'agriculture qui a réalisé un programme de travail sur la multifonctionnalité de l'agriculture en 1999 et 2000, l'OCDE oppose une approche dite « positive » à une autre qualifiée de « normative » (OCDE, 2001).

Pour l'OCDE, *l'approche positive ou encore économique* interprète la multifonctionnalité comme une caractéristique d'une activité économique. En effet la caractéristique particulière qui fait qu'une activité économique est multifonctionnelle tient à ses produits ou effets multiples, liés entre eux. Ces produits peuvent être positifs ou négatifs, voulus ou non, complémentaires ou contradictoires. Certains de ces produits peuvent s'échanger sur des marchés existants (dans ce cas ils ont une valeur monétaire) tandis que d'autres échappent complètement aux mécanismes de marché (dans ce cas il est très difficile et même presque impossible de les évaluer monétairement). Interprétée de cette façon, la multifonctionnalité ne constitue pas une spécificité de l'agriculture, mais une caractéristique de nombreuses activités économiques (OCDE, 2001).

Cette approche consiste à traiter la multifonctionnalité par les outils de l'économie publique et mobilise largement les instruments de l'économie de l'environnement (Bonnal et al., 2012). Les autres produits et services conjointement produit avec les produits de base sont généralement des externalités (positives ou négatives) ou des biens publics qui, sont peu ou pas du tout réguler par le marché. Ceci justifie d'ailleurs l'intervention de l'Etat sous certaines conditions et les politiques publiques définissent les modalités de cette intervention.

Par ailleurs, une approche strictement économique de la multifonctionnalité pose inévitablement et de manière centrale, la question méthodologique de la définition du prix des biens et services publics. Autrement dit, comment donner un prix au non marchand, c'est-à-dire aux biens publics (qualité de l'eau, de l'air, beauté du paysage, maintien de la

biodiversité, etc.) de façon efficace et opérationnelle ? Les réponses à cette question par des travaux de recherche sont partielles et se concentrent dans le domaine de l'environnement.

Contrairement à la première démarche, *l'approche normative* proposée par l'OCDE interprète la multifonctionnalité à travers les fonctions multiples assignées à l'agriculture (OCDE, 2001). En effet, elle correspond à une volonté d'orientation des activités agricoles en accord avec les attentes de la société. Il en découle que la multifonctionnalité ne se limite pas à être une caractéristique du processus de production mais revêt une valeur en elle-même. Ainsi, maintenir une activité multifonctionnelle ou rendre une activité « plus » multifonctionnelle peut devenir un objectif d'action des pouvoirs publics. Cette conception place la question de la définition de la multifonctionnalité dans le champ de l'économie politique, de la sociologie politique et même dans l'écologie politique (Bonnal et al., 2012). En effet les recherches fondées sur cette approche, sont menées le plus souvent par des équipes mixtes de recherche pluridisciplinaire. Cependant, cette option a inspiré et influencé les politiques agricoles nationales de plusieurs pays, notamment la France à travers sa loi d'orientation agricole de 1999, dont l'instrument principal est le fameux Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) avec ses Mesures Agri-Environnementales (MAE).

Au final, l'approche normative de la multifonctionnalité de l'agriculture valorise le fait que l'agriculture remplisse simultanément plusieurs fonctions ou rôles que l'on regroupe généralement en trois dimensions : la dimension économique, la dimension sociale et la dimension environnementale.

Au côté de ces deux approches traditionnelles de l'analyse de la multifonctionnalité de l'agriculture, c'est développée une troisième dite *approche intégrée*. Celle-ci est très peu connue pour la simple raison qu'elle n'a pas fait l'objet de beaucoup de communications. Cette approche interprète la multifonctionnalité comme un projet politique visant à la fois à trouver les moyens de rémunérer un ensemble de fonctions sur lesquelles une société s'est mise d'accord et à transformer l'agriculture afin qu'elle réponde mieux à cet ensemble de fonctions dans leur diversité (Laurent, 1999).

En résumé, la notion de multifonctionnalité de l'agriculture connaît trois interprétations qui s'opposent les unes contre les autres, bien que l'interprétation intégrée apparaisse un peu comme une combinaison des deux autres. Une fois leurs présentations faites, nous devons à présent voir l'interprétation retenue par chacune des organisations internationales citées précédemment, qui alimente le débat au niveau mondial.

L'OCDE (**Organisation de Coopération et de Développement Economique**), dans son rapport finale sur l'élaboration d'un cadre analytique sur la multifonctionnalité, publié en 2001 par son secrétariat, opte pour une approche positive ou économique de la MFA. En effet, l'organisation choisit d'adopter une définition pratique du concept, qui englobe les éléments essentiels reconnus par les pays membres. Ces éléments sont :

- i) l'existence de produits multiples, de base et autres, qui sont conjointement produits par l'agriculture ;
- ii) le fait que certains produits autres présentent les caractéristiques d'externalités ou de biens d'intérêt public, le résultat étant que les marchés de ces biens n'existent pas ou fonctionnent mal.

De même, ce choix de la démarche est clairement affirmé dans ce document lorsqu'il est dit dans son encadré I.4 que « l'analyse contenue dans ce rapport s'appuie sur le concept « positif » de la multifonctionnalité ». L'organisation se place ainsi du côté de ceux qui pensent la multifonctionnalité essentiellement comme un concept économique. Il n'y a rien d'étonnant à cela si l'on considère que les auteurs principaux de cette étude (Léo Maier et Mikitaro Shobayashi) sont deux « senior economist » de l'institution.

L'OCDE, justifie le choix de cette approche par le fait que, lier la multifonctionnalité aux caractéristiques économiques du processus de production agricole et de ses produits, offre un cadre de discussion qui permet d'aborder un large éventail de préoccupations des producteurs, des consommateurs et des contribuables (OCDE, 2001). Dans cette approche, le fait qu'une activité produise des produits multiples ayant une relation entre eux, peut avoir une pertinence économique si cette caractéristique influence la façon dont les ressources rares sont utilisées dans l'économie pour satisfaire les demandes de la société. De même, le caractère conjoint de la production dans cette approche, peut créer des possibilités d'économies de gamme, c'est-à-dire des économies de coûts engendrées par la production conjointe de plusieurs produits. Par ailleurs, l'approche normative de la multifonctionnalité n'a pas été retenue par l'OCDE, pour la simple raison que les objectifs en termes de multifonctionnalité peuvent être très différents selon les pays. Ceci ne permet pas de caractériser objectivement le concept dans un cadre multilatérale (Morredu, 2003). Toutefois, l'OCDE reconnaît que mettre l'accent sur l'approche « positive » n'exclut pas d'examiner le concept « normatif » de la multifonctionnalité. Il pourrait être utile d'examiner les aspects normatifs de la multifonctionnalité dans le cadre des travaux empiriques sur la MFA et des implications au plan de l'action des pouvoirs public. En outre partant de la conception positive, l'OCDE soulève la question relative à l'usage presque exclusive du concept dans la

sphère agricole: « Si la multifonctionnalité est avant tout une caractéristique d'une activité économique, pourquoi est-elle devenue pertinente pour les politiques agricoles et pas dans d'autres secteurs de l'économie ? ». Les auteurs du rapport explique sa pertinence particulière en agriculture par l'idée que les questions liées à l'agriculture n'auraient pas la même importance que pour d'autres secteurs, du fait des caractéristiques de cette activité, du processus de décision politique qui lui est rattaché, et du niveau élevé de soutien accordé à ce secteur.

**La FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)** pour sa part, opte plutôt pour l'approche normative. Elle considère que l'agriculture a intrinsèquement un caractère multifonctionnel, mais que ce n'est que récemment que l'on se rend compte de l'importance du renforcement d'une série de fonctions. Pour la FAO, la MFA se définit comme suit : « *l'agriculture, qui a pour rôle essentiel de produire de la nourriture et de contribuer à la sécurité alimentaire, a aussi d'importantes fonctions environnementales, économiques et sociales. Ses fonctions multiples tiennent à sa nature même.* » (FAO, 2000). Les trois principales fonctions sus mentionnées sont bien sûr liées et la frontière qui les sépare n'est pas toujours évidente à tracer (Pingault, 2001). Toutefois, il est bon de chercher à préciser le contenu de chacune de ces trois fonctions, sans prétention aucune d'une exhaustivité. Ainsi :

Pour la **fonction économique**, l'activité agricole consiste à :

- Produire des biens de première nécessité, à savoir des aliments et des fibres ;
- Fournir des matières premières aux industries textiles et agro-alimentaire ;
- Créer un cadre de vie adéquat pour le développement de l'agrotourisme ;
- Créer de la valeur ajoutée grâce à des marchés de niches (produits du terroir en vente direct à la ferme, produit agricole biologique, labels de qualité, etc.) ;
- Contribuer au commerce mondial par l'échange de produits agricoles....

Pour la **fonction environnementale**, le secteur agricole doit entre autre, participer à :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour la qualité de l'air;
- La maîtrise des pollutions de l'eau d'origine agricole ;
- La lutte contre l'érosion et le maintien de la qualité des sols ;
- La gestion durable des ressources naturelles renouvelables ;
- La protection de la biodiversité ;
- L'aménagement des paysages....

Pour *la fonction sociale*, l'agriculture est appelé à contribuer à :

- La sécurité alimentaire intérieure (nationale) et même extérieur ;
- L'emploi rurale et plus largement ;
- Le dynamisme et la viabilité du tissu social en zone agricole (rurale plus généralement) ;
- La préservation et la transmission de l'héritage culturel (patrimoine, coutumes locales, savoirs faire) ;
- Le développement des terroirs agricoles.....

Les effets qui découlent des différentes fonctions peuvent agir sur différent horizon temporels. En effet, certaines innovations ou changement opérés peuvent avoir des inconvénients à court terme, tels qu'un abaissement de la productivité avant d'entraîner des avantages généraux sur le plan de l'économie et de l'environnement à plus long termes (FAO/Pays-Bas, 1999).

Par ailleurs, pour la FAO, l'analyse des multiples fonctions de l'agriculture peut permettre d'établir une description de la situation actuelle du secteur, et d'obtenir des informations suffisantes pour déterminer l'incidence probable de mesures de politique (FAO/Pays-Bas, 1999).

Mais seulement, bien que le papier de référence de la FAO<sup>1</sup> insiste sur la nécessité d'une approche « normative » de la MFA, c'est-à-dire sur la nécessité de politiques qui reconnaissent, soutiennent et promeuvent la multifonctionnalité, comme fondement de toute politique de développement rural durable (Deve, 2008). Notons que l'échec cuisant qu'a connu la conférence de Maastricht dû à l'intervention des délégués des pays du groupe des Cairns jugeant la préparation de ce document trop européenne (Amis de la multifonctionnalité), a conduit à une absence de consensus entre les pays membres de la FAO sur ce concept de MFA. Cette absence de consensus à rendu le concept de MFA tabou au sein de la FAO (au sens où il n'est pas reconnu par ses instances dirigeantes, et qu'aucune action ne peut être menée en référence à elle). Cependant, grâce à l'effort combiné de la quarantaine des Pays amis de la multifonctionnalité et du Japon qui a adopté une habitude d'entrisme, ils ont obtenu que le sujet soit abordé par les services techniques de l'institution, mais sous un autre nom : les « **rôles de l'agriculture** » (Deve, 2008). C'est ainsi qu'en 2000, une deuxième étude de la FAO dénommé Projet RoA (Rôles de l'Agriculture) a été réalisé principalement au sein des Pays en Développement (PED) sous financement du gouvernement

---

<sup>1</sup> « Multiples fonctions de l'agriculture et des terres : l'analyse » conférence FAO/Pays-Bas sur le caractère multifonctionnel de l'agriculture et des terroirs, Maastricht, Pays-Bas, 12-17 septembre 1999.

Japonais. Son ambition initiale était de traiter du thème de la multifonctionnalité de l'agriculture dans les PED et poser les bases pour étudier ses implications en matière de politiques publiques nationales et internationales.

**L'OMC (Organisation Mondiale du Commerce)**, quant à elle, à été le théâtre d'affrontement entre une approche positive prônée par les adversaires de la multifonctionnalité (Groupe de Cairns) et une approche normative défendue par les amis de la multifonctionnalité, lors des négociations internationales sur l'agriculture. Cet affrontement, conduit l'OMC dès 1999 à adopter une définition descriptive de la multifonctionnalité sans pour autant se prononcer dans le débat entre conception positive et normative.

Toutefois, dès la fin du Cycle d'Uruguay en 1994, les protagonistes s'accordent sur la reconnaissance des « **considérations d'ordre autres que commerciale** » (*none-trade concerns* -NTC-) de l'activité agricole. C'est sous cette appellation que sera reconnu le caractère multifonctionnel de l'agriculture au sein de l'OMC.

En conclusion, les deux approches présentées ci-dessus abordent visiblement le thème de la multifonctionnalité sous des angles totalement différents. De même, ce concept prend des appellations différentes selon qu'il soit analysé par l'OCDE, la FAO et l'OMC, principales institutions qui se sont investies dans une recherche scientifique approfondie sur le sujet et dont les résultats sont les plus significatifs. Ainsi, selon les institutions concernées, la multifonctionnalité porte des noms différents. Au sein de l'OMC, ce sont « les considérations d'ordre autres que commerciale » ; à l'OCDE, on parle de « la multifonctionnalité » et au sein de la FAO, il s'agit des « rôles de l'agriculture ». Cette pluralité de noms et de concepts ne facilite pas l'analyse scientifique, ni les négociations. Et comme très souvent une question en appelle une autre, le débat sur la définition ou l'approche d'analyse de la multifonctionnalité à peine qu'il ait été ouvert à plusieurs niveaux de discussion (local, national, régional et international), en appelle un autre celui de la légitimation des soutiens à l'agriculture au travers du concept de MFA.

## 2. La MFA comme outils de légitimation du soutien à l'activité agricole

L'introduction de la notion de multifonctionnalité dans les négociations commerciales agricoles trouve son origine dans l'accord final du cycle d'Uruguay de 1994, qui reconnaît la nécessité de prendre en compte les « considérations non commerciales » propres à chaque Etat dans le processus de libéralisation (Aumand, 2004).

En effet, au cours de ce cycle, les pays comme le Japon, la Norvège, la Suisse et plusieurs autres pays de l'Union Européenne (U.E), ont mis en avant les conséquences ou risques encourus sur l'environnement et la sécurité alimentaire nationale, d'une libéralisation trop profonde des politiques agricole. Ainsi, par leurs insistance et ce malgré la forte tendance à l'OMC à la libéralisation des échanges et la suppression des soutiens à l'agriculture, ces pays ont réussi l'exploit d'introduire la notion de multifonctionnalité dans les négociations internationales portant sur le commerce des produits agricole, mais plutôt sous le terme de « considérations autres que d'ordre commercial » (*non-trade concerns*), l'OMC rejetant cette expression de multifonctionnalité.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2000, une nouvelle négociation commerciale multilatérale portant sur l'agriculture s'est ouverte, conformément au programme minimal (*built-in agenda*) prévu dans l'accord sur l'agriculture, signé à Marrakech en 1994.

Durant la préparation de la négociation et la première phase, au terme de laquelle les pays membres ont remis leurs propositions de négociation au secrétariat de l'OMC, un vif débat a opposé « amis » et « ennemis » de la multifonctionnalité sur l'accès au marché et surtout sur le soutien interne, faisant ainsi réapparaître les clivages qui avaient marqué le cycle d'Uruguay : d'un côté, les tenants d'une libéralisation approfondie des échanges agricoles (adversaire de la multifonctionnalité), avec à leur tête les Etats-Unis et le groupe de Cairns ; de l'autre, les pays qui soulignent les risques d'un tel processus, partisans d'une libéralisation maîtrisée et souple (amis de la multifonctionnalité), tels que le Japon, la Suisse, la Norvège et les pays de l'U.E (Aumand, 2004).

De ce fait, le débat à l'OMC sur la multifonctionnalité c'est polarisé avec d'un côté la position des pays amis de la multifonctionnalité (II.1) et de l'autre la position des pays adversaires de la multifonctionnalité (II.2). Les pays en développement quant en eux ont un avis mitigé sur le sujet (II.3).

## 2.1. La position des pays amis de la multifonctionnalité

Les pays amis de la multifonctionnalité constitués des pays de l'UE, la Norvège, la Suisse, la Corée et le Japon, estiment que l'agriculture remplit de multiples fonctions, outre la production de biens alimentaires et de fibres. Ces rôles découlent des spécificités du secteur agricole et du contexte sociologique, économique, historique et culturel dans lequel s'inscrit chaque agriculture (Aumand, 2004). Tous reconnaissent donc la fonction de protection de l'environnement, de création ou de conservation des paysages, de sécurité alimentaire et de développement rural associé à l'activité agricole.

Ce groupe de pays défend une position articulée sur deux grands arguments. Tout d'abord, le marché ne permet pas de réguler et d'influencer la production des biens publics, ni d'assurer leur bonne gestion. Ensuite, la définition du champ des biens publics relève de la configuration propre à chaque situation nationale, du rapport entre l'agriculture et l'ensemble de l'économie et de la société et, plus globalement, du projet politique et donc d'une question de souveraineté nationale (Losch, 2002). Ces pays s'insurgent d'une libéralisation trop profonde de l'agriculture qui, pour eux, ne manquerait pas de déstabiliser les secteurs agricoles les plus fragiles et d'entraver la satisfaction de ces objectifs liés à des considérations non commerciale, désormais reconnus.

L'Union Européenne met en avant l'importance de maintenir l'agriculture en particulier dans les régions isolées ou périphériques dans lesquelles il existe peu de possibilités d'emploi, à la fois pour prévenir de la dépopulation et pour garantir un développement territorial équilibré. En effet, elle contribue à la viabilité des zones rurales les plus reculées ayant un faible potentiel de diversification ou de reconversion économique, en maintenant les populations dans ces zones et en fournissant des aménités paysagères, environnementales et culturelles (Aumand, 2004). Il souligne aussi les conséquences négatives d'un abandon des zones sensibles sur l'environnement en termes de dégradation des sols, de perte de biodiversité et de disparition des paysages agricoles (OMC, 1998b).

La Norvège pour sa part, souhaite maintenir la production agricole pour conserver la biodiversité, menacée par les pratiques intensives et par l'abandon de terres marginales, et éviter l'exode rural. En effet dans la communauté rurale de ce pays, l'agriculture (en incluant les activités d'amont et d'aval) emploi, directement et indirectement, plus de la moitié de la population active locale et peu d'activités économiques offrent une alternative rentable (Linland, 1998).

La Suisse elle, milite pour que l'agriculture (par une production répondant aux exigences du développement durable et du marché) contribue substantiellement à la sécurité de l'approvisionnement de la population ; à la conservation des ressources naturelles et l'entretien du paysage rural et à l'occupation du territoire. Ceci se justifie par la réforme de la politique agricole engagée par la confédération dans le but de passer d'une agriculture conventionnelle, à une agriculture intégrée ou biologique (SOLAGRAL, 1999).

Le Japon et la République de Corée quant à eux, mettent l'accent sur les multiples services environnementaux rendus par la culture du riz. En retenant les eaux de pluies à la surface, les rizières permettent de réduire l'érosion des sols, les risques d'inondations et de glissements de terrain (OMC, 1998a).

C'est fonctions défendus au titre de la multifonctionnalité, constituent pour ces pays amis de la multifonctionnalité, des justificatifs pour un soutien de l'activité agricole lors des négociations au sein de l'OMC. Ce secteur est donc jugé trop important pour ces pays pour qu'on laisse les seuls mécanismes du marché le réguler. De ce fait, une intervention de l'Etat est nécessaire en raison notamment de la nature de ces considérations autres que d'ordre commerciale, qui sont des externalités et des biens publics produits conjointement aux produits de base (de première nécessité). Pour ces pays amis de la multifonctionnalité, il faudrait prendre des mesures visant à promouvoir ces « considérations non commerciales ». Mais seulement, ces mesures concernent en majorité des **aides ou soutiens couplés** à la production de base, qui sont vivement rejeté par les opposants de la multifonctionnalité.

**Tableau 1. Fonctions non marchandes de l'agriculture et instruments de soutien pour les amis de la multifonctionnalité**

<b>Pays</b>	<b>Éléments de la multifonctionnalité</b>	<b>Mesures de soutien</b>
Japon	Conservation des terres (prévention des inondations, des glissements de terrain, de l'érosion) Protection des ressources en eau Préservation de l'environnement naturel Formation de paysages Transmission d'un héritage culturel Production d'aménités rurales Maintien et revitalisation des communautés rurales Sécurité alimentaire	Soutiens couplés à la production Protection aux frontières
Maurice	Environnement Développement rural	Financements provisoires Protocole sucre
Norvège	Paysage agricole Viabilité des zones rurales Biodiversité Qualité de l'alimentation Sécurité alimentaire	Principe fournisseur-bénéficiaire (rémunération des biens publics) Mesures couplées Protection aux frontières
République de Corée	Sécurité alimentaire Paysage Protection de l'environnement et biodiversité Viabilité des régions rurales	Soutiens couplés à la production et aux prix Protection aux frontières
Suisse	Sécurité alimentaire Conservation des ressources naturelles Entretien du paysage Occupation du territoire	Paiements directs ciblés, transparents et le plus découplés possible
Union européenne	Qualité des produits Environnement Paysages ruraux Développement socio-économique des régions rurales Héritage culturel	Mesures ciblées et transparentes Paiements compensatoires « boîte bleue » Mesures agri-environnementales Fonds structurels Contraintes techniques Étiquetage Protection intellectuelle via les appellations d'origine

Source : OMC (1998a) ; Anthony Aumand (2004)

## 2.2. La position des opposants de la multifonctionnalité

Les pays qui ont exprimé les plus fortes réserves à l'égard de la multifonctionnalité sont les pays du groupe de Cairns<sup>2</sup> (notamment la Nouvelle-Zélande, l'Australie, l'Afrique du Sud et l'Argentine) et les Etats-Unis. Leurs argumentaires comportent quelques nuances, mais reposent sur six points principaux (SOLAGRAL, 1999).

### \* Le concept de multifonctionnalité n'est pas propre à l'agriculture

La multifonctionnalité n'est qu'une autre façon de désigner le concept d'externalité. De ce point de vue. Elle n'est en rien spécifique à l'agriculture, toute activité économique générant des externalités. Par ailleurs, les producteurs nationaux n'étant pas obligés d'être des garants de la sécurité alimentaire interne et de la viabilité des communautés rurales (au moins pour ce qui est des pays industrialisés), la sécurité alimentaire est davantage un produit joint ou une externalité du commerce que de la production nationale (Aumand, 2004). La diversification des sources d'approvisionnement constitue de ce fait une meilleure stratégie contre les risques de rupture de l'offre que le seul développement d'une offre nationale, soumise à des aléas climatiques, phytosanitaires ou sanitaires. Une plus grande libéralisation du commerce est salutaire dans ce cas.

### \* Les « considérations autres que d'ordre commercial » sont légitimes, mais ne doivent pas être prioritaire par rapport à l'objectif de réforme du commerce agricole.

Chaque pays a des considérations autres que commerciales (*non-trade concerns* (NTC)) qui sont légitimes, mais qui restent subordonnées à « l'objectif à long terme de réductions substantielles et progressives du soutien et de la protection qui aboutiraient à une réforme fondamentale du secteur agricole » (article 20 de l'accord sur l'agriculture). La poursuite du processus de réforme demeure le meilleur facteur de croissance et de développement, donc de multifonctionnalité (SOLAGRAL, 1999).

---

<sup>2</sup> Les membres du groupe de Cairns : l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Australie, la Bolivie, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, le Guatemala, l'Indonésie, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Paraguay, les Philippines, la Thaïlande et l'Uruguay.

### **\* La contradiction entre les politiques nationales de soutien et de protection et les objectifs de la MFA**

Les politiques de protection et de subvention tendent à favoriser l'accroissement de la production et à surexploiter les ressources naturelles. Les subventions en général accentuent les défaillances du marché, et ce faisant, aggravent les problèmes environnementaux. En effet, elles favorisent un accroissement de la production et une intensification de l'utilisation des facteurs de production (engrais, herbicides, pesticides, eau d'irrigation, etc.), ce qui augmente la pression sur l'environnement. Cependant, notons que ces pays n'excluent pas l'existence de défaillances de marché qui, toutefois, peuvent être corrigées en supprimant d'abord les incitations publiques génératrice d'externalités négatives ; ensuite en adoptant des politiques appropriées et ciblées visant à pallier l'incapacité des marchés à fournir des externalités positives.

### **\* La multifonctionnalité est un prétexte au maintien des soutiens à l'agriculture**

Pour les opposants à la multifonctionnalité, la libéralisation accrue des échanges n'est pas incompatible avec la poursuite d'objectifs liés à la multifonctionnalité, notamment en permettant de réduire les effets négatifs engendrés par un niveau excessif de la production agricole. A contrario, les mesures de subvention et de protection de l'agriculture risquent d'accroître l'incidence et l'ampleur des externalités négatives, en augmentant le niveau de production, et donc plus de pression sur l'environnement.

De ce fait, les opposants à la MFA, pensent qu'il y'a une très forte probabilité pour que les politiques associées à la multifonctionnalité soient utilisées à mauvais escient, et donc servir plus les intérêts établis d'une minorité que de répondre aux attentes sociales.

### **\* Les effets de débordement des politiques nationales de soutien de l'agriculture**

La poursuite d'objectifs ruraux et environnementaux par le biais de politiques de soutien à l'agriculture engendre des répercussions socio-économiques négatives sur les autres pays : pressions à la baisse sur les cours mondiaux ; délocalisation des productions vers les régions subventionnées, au détriment de zones qui disposaient auparavant d'avantages comparatifs, pollution diverses. Dans le cas par exemple des politiques de soutien à la sécurité alimentaire qui stipule une production nationale garantie, suite à la question relative au supposé risque de rupture d'approvisionnement sur les marchés mondiaux, préoccupant la Norvège, il leur est

répondu que le meilleur moyen de répondre à une telles préoccupation est de diversifier leur sources d'approvisionnement. Ceci suppose donc qu'il faille avoir un marché exempt de toute distorsion, c'est-à-dire complètement libre.

**\* Les soutiens doivent être ciblés et découplés**

Les partisans d'une plus grande libéralisation reconnaissent que, dans certains cas, l'intervention des Etats peut se justifier pour corriger des défaillances de marché. Il faut évidemment que celle-ci soit compatible avec les objectifs fondamentaux de l'OMC et la libéralisation des échanges. Pour éviter au maximum des effets externes non souhaités et notamment des distorsions de marché, les politiques découplées de la production sont préférables. Cela peut notamment passer par des mesures réglementaires et fiscales (taxes) pour limiter les externalités négatives.

Ainsi, toute subvention devrait donc être entièrement découplée de la production et agir directement sur l'objectif défini (Aumand, 2004).

Les pays du groupe de Cairns, dans les négociations agricoles, s'opposent farouchement à l'idée d'un assouplissement ou d'un élargissement de la boîte verte, soutenus par les amis de la multifonctionnalité. Ils préconisent même au contraire un durcissement de ces mesures afin de s'assurer que les effets de distorsions qui leurs sont rattachés soient nuls ou insignifiants (WTO, 2000).

Les Etats-Unis quant à eux, ont une position ambiguë vis-à-vis des aides accordées à l'agriculture au nom des considérations autres que d'ordre commerciale (multifonctionnalité). Ainsi, bien qu'ils s'associent aux pays du groupe de Cairns pour défendre les principes d'une libéralisation approfondie des politiques agricoles, ils se déclarent favorables à une classification des soutiens en deux catégories. L'une comprenant les soutiens exemptés des engagements de réduction, l'autre incluant les soutiens à réduire. En effet, Ils reconnaissent l'existence de défaillances de marché, notamment pour la gestion des ressources naturelles, et la nécessité de définir des mesures de régulation par le biais de règles d'écoconditionnalité, consistant en un ensemble de normes contraignant les pratiques des agriculteurs, associées à l'attribution d'aides directes aux producteurs pour les dédommager de leur perte de compétitivité (Losch, 2002). Pour les Etats-Unis, les mesures d'aide doivent être nécessairement découplées.

### 2.3. La position des pays en développement

En raison de leur nature hétérogène, les Pays en Développement (PED), n'ont pas une position commune dans les négociations agricoles. Toutefois, ils s'accordent sur un certain nombre de points. Ils dénoncent notamment le caractère déséquilibré des accords sur l'agriculture, jugeant qu'ils sont favorables aux pays développés, et les désavantage plutôt. Ils s'insurgent contre le double jeu auquel se livre plusieurs pays industrialisés, lorsqu'ils se prétendent être des fervents défenseurs de la libéralisation, alors même qu'ils soutiennent leurs agricultures au travers des subventions considérables à la production agricole. Ils réclament un meilleur accès aux marchés des pays développés. Ils souhaitent une plus grande flexibilité en matière de politique agricole, notamment le droit de protéger et soutenir leur agriculture pour assurer leur sécurité alimentaire, lutter contre la pauvreté et promouvoir leur développement (en ce sens, ils rejoignent un peu, la position des amis de la multifonctionnalité, sur ces considérations non commerciales).

Jusqu'à la conférence de Cancún, les PED se partageaient en quatre groupes (Aumand, 2004) :

- Les pays en développement membres du groupe de Cairns<sup>3</sup> constituent le premier groupe.

Bien que leur niveau de développement soit hétérogènes, ils sont tous agro-exportateurs et souhaitent donc que la libéralisation des échanges agricoles s'accélère et que les marchés domestiques des pays partenaires, s'ouvrent davantage à leurs produits.

- A l'autre extrémité, un groupe de pays en développement<sup>4</sup> auquel se sont joints des pays en transitions, s'est rapproché des amis de la multifonctionnalité.

Ils défendent l'idée que l'agriculture est un secteur clé pour satisfaire des objectifs nationaux vitaux. Avec les amis de la multifonctionnalité, ces pays ont déposé à l'OMC une note sur les préoccupations non commerciales et qui fait état des résultats d'une conférence internationale tenue à Ullensvang (Norvège) du 1<sup>er</sup> au 4 juillet 2000.

<sup>3</sup> Afrique du sud, Colombie, Malaisie, Philippines

<sup>4</sup> Barbade, Burundi, Chypre, Estonie, Fidji, Lettonie, Maurice, Mongolie, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Sainte-Lucie, Slovénie, Trinité-et-Tobago.

- Entre ces deux extrémités, se trouve un groupe de onze pays<sup>5</sup> qui a proposé la création d'une boîte développement, et l'Inde (dernier groupe) qui propose la création d'une boîte sécurité alimentaire.

Au final, le débat chaud sur la prise en compte du caractère multifonctionnel de l'agriculture dans la définition des politiques agricoles nationales qu'il y a eu au sein de l'OMC, a été un des plus important débat portant sur les négociations du commerce des produits agricoles. Ce débat impliquait plusieurs pays, développés comme en voies de développement, qui se sont polarisés en deux principaux groupes. D'un côté les amis de la multifonctionnalité et de l'autre les fervents défenseurs d'une libéralisation approfondie des échanges. Toutefois entre ces deux pôles, l'on observe le point de vu d'un groupe intermédiaire qui, tout en reconnaissant l'existence et la nécessité de la prise en compte de certaines considérations autres que d'ordre commerciale, sont tout aussi bien favorable à une libéralisation progressive des échanges mais celle-ci ne devant pas entraver ces considérations non commerciale. En fin de compte, notre investigation nous permet d'affirmer que le débat sur la multifonctionnalité au sein de l'OMC portait sur le caractère **couplé** ou **découplé** des aides à la production agricole. Cependant, ce débat n'est pas le seul qui anime ou intéresse la communauté scientifique. En effet, un autre débat relatif au lien supposé de la multifonctionnalité avec la notion de durabilité a cours et est tout aussi important que les précédents.

### 3. Multifonctionnalité et Durabilité : concepts similaires ou distincts ?

Qualifié très souvent de concept frère (CIRAD-INRA, 2000), le concept de durabilité à fait son apparition officielle dans le rapport *Notre avenir à tous* de la Commission des Nation Unies sur l'Environnement et le Développement (CMED) en 1987. Ce rapport, encore appelé rapport Brundtland, définit ainsi le développement durable : « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futur de satisfaire à leurs propres besoins* ».

Donc chronologiquement, le concept de durabilité est apparu bien avant celui de multifonctionnalité, mais ils sont tous les deux contenu dans l'agenda 21, qui malheureusement, n'établit pas une distinction claire entre ces deux notions traduisant

---

<sup>5</sup> Cuba, Haïti, Honduras, Kenya, Nicaragua, Ouganda, Pakistan, Salvador, Sri Lanka, République dominicaine, Zimbabwe.

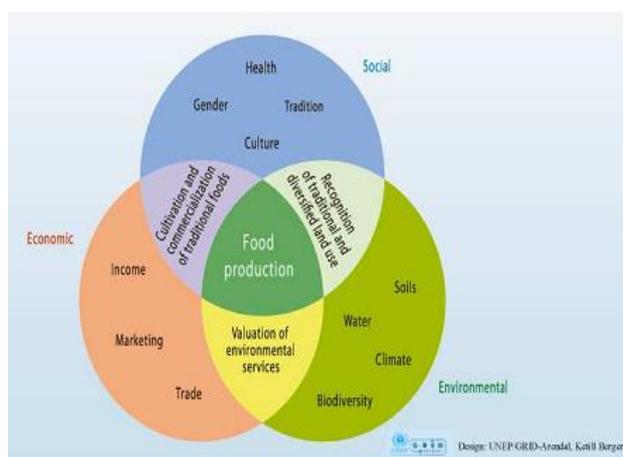
apparemment une réalité similaire, celle d'une production éco-respectueuse. Par ailleurs, l'absence d'une définition claire et consensuelle du concept de multifonctionnalité contribue à renforcer cette ambiguïté entre ces deux notions, les rendant ainsi floue du point de vue de la compréhension.

Dès lors, de nombreux travaux ont été entrepris dans le but d'une clarification entre ces deux notions, ce qui a conduit à la construction de deux conceptions opposées. D'une part, il y'a des auteurs qui utilisent indifféremment les deux concepts, les assimilant ainsi à des synonymes. D'autre part, on a les auteurs qui font une distinction nette entre ces deux notions.

### ☞ Concepts similaires.

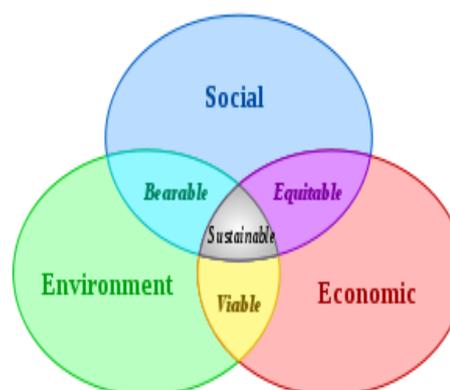
Pour certains auteurs, les concepts de multifonctionnalité et de développement durable sont des concepts similaires parfois même utilisés comme des synonymes (Cairol et al., 2005). En effet, dans son ouvrage, De Gasquet (2006) affirmait : « *cette idée que l'agriculture remplit plusieurs fonctions chemine dans les esprits en même temps que la notion de développement durable* ». La similarité entre ces deux notions vient de ce que les deux termes se réfèrent à une activité et en distinguent trois composantes : **sociale, environnementale et économique**. Un autre exemple de cette similitude des deux concepts peut être le schéma explicatif de la Multifonctionnalité de l'agriculture réalisé par UNEP GRID Arendal pour le compte de l'International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and technology for development (IAAKSTD) et publié en 2008. Ce schéma est intéressant car il reprend à vue d'œil, exactement la même structure qu'avec le schéma le plus connu expliquant le développement durable :

**Figure 1** : Schéma explicatif de la MFA



Source : UNEP GRID Arendal, 2008

**Figure 2** : Schéma du Développement Durable



Source : Kopeva, 2011

## ☞ Concepts distincts

Pour d'autres auteurs, la Multifonctionnalité et la Durabilité sont deux concepts foncièrement distincts et ne peuvent par conséquent pas être qualifiés de synonymes. En effet, l'OCDE (2001) dans son *Elaboration d'un cadre Analytique de la Multifonctionnalité* établissait déjà une distinction entre ces deux concepts, lorsqu'elle considérait la multifonctionnalité comme une caractéristique du processus de production et la durabilité sa finalité. Ainsi, la distinction entre ces deux concepts pour l'OCDE se situe entre le caractère « positif » de la Multifonctionnalité et le caractère « normatif » de la Durabilité. Mais seulement cette distinction peut être qualifiée de superficielle car aussi bien la multifonctionnalité que la durabilité peuvent revêtir un caractère normatif (OCDE, 2001).

Hediger (2008) quant à lui, bien que fustigeant la faiblesse de la littérature dans l'analyse du lien entre ces deux concepts, fonde sa distinction principalement sur l'horizon temporel d'application de ces deux concepts. Ainsi, pour cet auteur, la Multifonctionnalité serait plus un phénomène de « court termes » et la Durabilité un phénomène de « long termes ».

Buisson et al. (2007) Pour leur part, établissent la distinction entre ces deux concepts, au niveau de leurs objectifs respectifs. Pour eux, la notion de durabilité a pour finalité la limitation ou la réduction des effets négatifs de l'activité agricole sur les milieux naturels, les ressources naturelles, et par conséquent la société afin d'assurer sa pérennité. La notion de multifonctionnalité, quant à elle implique de valoriser et /ou d'accroître les effets externes positifs de l'activité agricole bénéfique à la société et à l'environnement.

En fin de compte, le débat sur la similarité entre les concepts de multifonctionnalité et de durabilité, est pour nous un des débats les plus importants sur l'analyse de MFA qui, malheureusement, n'a pas fait l'objet de beaucoup de littérature. Cependant, les auteurs qui ont contribué à cette recherche ont essayé tant bien que mal de clarifier ce point d'ombre qui jusqu'ici sème de la confusion dans notre compréhension de ces concepts. De ce fait, par les objectifs de recherche que nous poursuivons, et vu l'intérêt théorique de notre recherche, notre étude se positionne donc dans ce débat. En effet, elle considère les deux concepts comme étant distincts et cherche à établir la relation (ou lien causale) entre ces deux notions, encore très peu explorée (Hediger, 2005) mais déjà amorcée par les chercheurs du Multagri (Cairol et al., 2005).

## Conclusion

Pour conclure cette revue de la littérature, nous pouvons dire que le concept de multifonctionnalité bien qu'étant intrinsèquement reconnu à toute activité économique, a surtout été reconnu au secteur agricole. Cette affinité du concept avec le secteur agricole est née du fait que des rôles nouveaux lui ont été reconnus après les années cinquante. C'est ainsi que ce concept de multifonctionnalité est devenu un thème très débattu tant au niveau international, régional que national à partir des années 2000. Notre investigation, nous a donc permis d'identifier trois principaux débats en rapport avec cette notion de multifonctionnalité : le débat relatif à l'approche d'analyse retenue, celui relatif au caractère légitime des aides accordées au secteur agricole et enfin celui relatif à son lien avec la notion de développement durable à travers leur similarité ou distinction. C'est d'ailleurs sur ce dernier débat que se positionne notre étude. Cependant, étant donné que ces multiples débats mobilisent des concepts et fondent leur analyse sur des théories économiques, il ne nous reste plus qu'à définir un cadre théorique et conceptuel pour notre étude.

## Références bibliographiques

Aumand, A. (2004). « La dynamique des négociations sur la multifonctionnalité à l'OMC » *les documents de travail de l'Iddri*, (3),1-21.

Bonnal, Ph., Losch, B. et S. Bainville (2000). « Points de repères sur la multifonctionnalité de l'agriculture : les dimensions nationales et internationales du débat ». Actes du séminaire, 21-24 novembre 2000, Bouillante, Guadeloupe.

Bonnal, Ph., Bonin, M., et O. Aznar (2012). « Les évolutions inversées de la multifonctionnalité de l'agriculture et des services environnementaux », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne]*, 12 (3).

Buisson M., Capitain, M., Kroll, J. C., Palazon, R. et M. Vaucoret (2007). *Evaluation de la Multifonctionnalité des exploitations agricoles : Résultats de travaux méthodologiques conduits dans le cadre du Rhône Alpes*. Collection Résultat, compte rendu (21).

Cairol, D., Coudel, E. et P. Caron, (2005). « Multifonctionnalité et développement durable des territoires ruraux en Europe : état des lieux et perspectives de recherche » *Ingénieries No spéciale FEADER*, 189 -200.

Caron, P. et T. Le Cotty (2006). General Conclusion. « A review of the different concepts of multifunctionality and their evolution ». *European Series on Multifunctionality*, 10, 175-179.

CIRAD-INRA (2000). « La multifonctionnalité de l'agriculture et les contrats territoriaux d'exploitation » 8p.

De Gasquet (2006). *Notre agriculture. Nouvelle PAC, nouveaux enjeux*. 224 p.

Delorme, H. (2003). « Ambiguïté et richesse de la multifonctionnalité », CERI/ FNSP, juillet/ aout.

Dève, Fr. (2008). « Les approches de la multifonctionnalité agricole par la FAO dans le contexte des négociations à l'OMC. 1999-2004 ». Document de travail, Séminaire AGTER, octobre.

Elfkhi S., Mtimet N., et I. Guidara (2012). « Durabilité et multifonctionnalité en agriculture et des approches quantitatives d'aide à la décision », *Revue Ezzaitouna*, 13 (1 et 2).

FAO/Pays-Bas (1999). « Multiples fonctions de l'agriculture et des terres : l'état des lieux », Document pour la conférence, Maastrich, Pays-Bas, 12-17 septembre.

Hediger, W. (2005). « Concepts and definitions of multifunctionality in swiss agricultural policy and research » *From Agricultural and Food Economics of Swiss Federal Institute of Technology in Zurich (ETH Zürich)*. 8p

Hediger, W. (2008). «Agriculture's Multifunctionality, Sustainability, and Social Responsibility» Paper prepared for presentation at the 82<sup>nd</sup> annual conference of the Agricultural Economics Society (AES) at the Royal Agricultural College, Cirencester, Gloucestershire, UK, 31<sup>st</sup> March – 2<sup>nd</sup> April. 14p.

Laurent, C. (1999). *Activité agricole, Multifonctionnalité, pluriactivité*. Rapport rédigé pour le Ministère de l'agriculture et des pêches dans le cadre du comité d'experts sur les CTE, 19p. + annexes.

Linland, J. (1998). « Non-trade concerns in a multifunctional agriculture: implications for agricultural policies and the multilateral trading system ». 29 p. In OECD, Workshop on Emerging Trade Issues in Agriculture (Paris, 26-27 oct. 1998). Paris, OECD.

Losch, B. (2002). « La multifonctionnalité face aux défis des agricultures des Suds : une perspective de refondation des politiques publiques ? ». Colloque de la SFER : La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques, 21-22/03/2002, Paris, 23p.

Morredu, C. (2003). « Les travaux de l'OCDE sur la multifonctionnalité : contexte, approche et résultats préliminaires », Colloque international : La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques, SFER/Educagri, 21-22/03/2002, éditions/CIRAD, 2003, p.89 – 106.

Mundler, P. (2002). « Multifonctionnalité de l'agriculture et développement rural ». *Economie & Humanisme*, (362), 64-68.

OCDE (2001). *Multifonctionnalité : élaboration d'un cadre analytique*. Paris, éditions de l'OCDE, 129 p.

OMC (1998a). Considérations autres que d'ordre commercial dans les pays importateurs nets de produits alimentaires. [Document informel : AIE/39]. Genève, OMC, 4 p.

OMC (1998b). Communication de la Communauté européenne concernant le caractère multifonctionnel de l'agriculture. [Document informel : AIE/40]. Genève, OMC, 3 p.

Pingault, N. (2001). « Une évaluation multicritère pour des politiques multifonctionnelles », *NEE* (14), 51-69.

SolaGral (1999). *La multifonctionnalité de l'agriculture dans les futures négociations de l'OMC* (Aumand A., Jadot Y., Rolland J. P. et Voituriez T. eds), rapport réalisé pour le Ministère de l'agriculture et de la pêche. Septembre, 124p.

WTO (2000). « Legitimate Non-Trade Concerns: Technical Submission by Argentina. » 30 November. [G/AG/NG/W/88]. [On line]. Geneva, WTO, 4 p.